

LEXYMORE #122022



Marie DUSSARPS, avocate

QUESTIONS DE DROIT

Les Management Packages
Épisode 3 - BSPCE



LEXYMORE



Les Management Packages

BSPCE

Quid ?

Qu'est-ce qu'un BSPCE ?

Un « Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »

**permet de souscrire des actions
à un prix d'ores et déjà fixé
pendant une période déterminée
lors de son attribution**

**La revente des actions souscrites
à un prix préférentiel**

**permet de réaliser une plus-value
plus ou moins conséquente selon
la croissance de la société**

Pour qui ?

- **salariés** ou certains dirigeants
- **membres du conseil d'administration**, conseil de surveillance ou tout organe équivalent dans la SAS
- **salariés** ou **dirigeants de filiales détenues à 75 % au moins**

Pourquoi ?

- permet aux jeunes entreprises **d'attirer et de conserver des talents**
- **aucun coût pour la société**
- **cadre fiscal et social favorable** aussi bien pour le bénéficiaire que pour la société

Qui peut émettre des BSPCE ?

La société émettrice doit remplir
plusieurs critères

(société par actions, détention du
capital, jeune entreprise...)

Quel régime social et fiscal ?

Pour la société émettrice :
Aucun coût fiscal ou social.

Pour le bénéficiaire :
Taxation de la plus-value réalisée
soumise au taux proportionnel
de 30 % ou 36,2%

(lorsque le bénéficiaire a exercé ses fonctions pendant moins de 3 ans à la date de la cession)

ATTENTION

**La plus-value pourra
être taxée comme du salaire
si les conditions requises
ne sont pas satisfaites !**



LEXYMORE

Conseil et contentieux
Droit des sociétés

Avocats et bien **PLUS**